



Rapport annuel 2022

Contenu

- ▶ Éditorial – En avant avec l’inclusion! **3**
- ▶ Égalité et autodétermination au cœur de notre travail **5**
- ▶ Initiative pour l’inclusion: Pour une véritable participation et plus d’autodétermination! **8**
- ▶ Autodétermination et assistance **10**
- ▶ Politique sociale **13**
- ▶ Travail en réseau et collaborations **15**
- ▶ Exemple de collaborations et de représentations intersectionnelles **16**
- ▶ Sensibilisation **17**
- ▶ AGILE.CH – La voix de l’autodétermination **20**
- ▶ Activités d’AGILE.CH en 2022 **21**
- ▶ Votre soutien c’est notre force! **23**
- ▶ Résultats annuels 2022 **26**



Soutenez notre travail

Nous nous engageons pour faire entendre la voix des personnes en situation de handicap en Suisse. Grâce à votre don, vous soutenez notre engagement contre les discriminations et contribuez à l’autodétermination et à l’autonomie des personnes avec handicap. **Un grand merci!**



▶ **Faire un don**

Scanner avec l’application Twint et saisir le montant

▶ **PC 30-16945-0**

▶ **www.agile.ch**



Die Organisationen von Menschen mit Behinderungen
Les organisations de personnes avec handicap
Le organizzazioni di persone con handicap

Éditorial

En avant avec l'inclusion!



En Suisse, nous, les personnes en situation de handicap, ne vivons pas sur un pied d'égalité avec les autres. Les droits dont jouissent les personnes sans handicap nous sont encore et toujours déniés. Malgré l'interdiction de la discrimination, la Loi sur l'égalité des personnes handicapées et la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), nous sommes discriminé-es dans l'accès à la formation, aux transports publics, aux services, aux constructions, aux loisirs, et même dans l'exécution des peines. L'exercice d'une activité professionnelle ou politique nous est également plus compliqué. Un grand nombre d'entre nous ne peuvent pas choisir librement leur lieu et mode de vie, ni même décider avec qui ils ou elles veulent vivre, parce que la Suisse préfère investir dans des formes de logements institutionnels plutôt que dans l'autodétermination des personnes avec handicap.

En 2014, la Suisse a ratifié la CDPH et s'est engagée à mettre en œuvre l'égalité des droits pour les 1,8 million de personnes en situation de handicap. Huit ans plus tard, le comité de l'ONU constate avec inquiétude que notre pays n'a même pas de stratégie de mise en œuvre de la CDPH. Quelle honte pour un pays riche et démocratique, habile pourtant à pointer du doigt quiconque viole les droits humains.

Et pourtant, je suis confiant. Confiant car les choses bougent. Du moins du côté du mouvement des personnes avec handicap. En mars 2022 déjà, plus d'un millier de personnes vivant avec les handicaps les plus divers et leurs organisations se sont solidarisées à Berne parce qu'elles ne veulent plus attendre pour faire valoir leur droit à l'autodétermination, à l'inclusion et à la liberté de choix.

Mais pour que l'égalité des personnes avec handicap devienne une priorité politique, nous devons unir nos forces et faire pression. C'est pourquoi un groupe de travail composé de représentant-es de l'association Tatkraft, de la Fondation pour la démocratie directe, d'AGILE.CH et d'Inclusion Handicap a élaboré l'initiative pour l'inclusion dans le cadre d'un processus participatif incluant des personnes handicapées et d'autres associations. L'initiative veut ancrer l'égalité des personnes vivant avec un handicap dans la Constitution et faire avancer notre droit à une assistance personnelle et technique ainsi qu'au libre choix du lieu et du mode de vie.

Le 20 janvier 2023, plus de cinquante organisations membres d'AGILE.CH et d'Inclusion Handicap se sont prononcées en faveur de l'initiative pour l'inclusion. Fin avril 2023, l'initiative populaire sera lancée et la récolte de signatures commencera. Nous devons alors toutes et tous nous mobiliser et nous engager activement pour obtenir ce qui nous revient de droit!

Stephan Hüsler – Président

*Politique du handicap
et sensibilisation*

Égalité et autodétermination au cœur de notre travail

Huit ans après avoir ratifié la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), la Suisse est toujours à la traîne dans sa mise en œuvre. En Suisse, les personnes vivant avec un handicap sont toujours traitées de manière inégalitaire et leurs droits sont violés à de nombreux égards. Ce reproche, formulé depuis longtemps par les personnes en situation de handicap et leurs organisations, est désormais corroboré par le comité de l'ONU chargé d'examiner la Suisse, et consigné dans ses observations finales de mars 2022. [Helvétie: réveille-toi!](#)

Ensemble. Tout DROIT!

Le 9 mars 2022, plus d'un millier de personnes avec handicap se sont rassemblées à Berne. Elles demandaient à la Suisse de retrousser ses manches pour mettre en œuvre la CDPH, enfin. Cette manifestation pour la défense des droits et pour l'autodétermination

Pétition «Ratification du Protocole facultatif de la CDPH»

Les personnes en situation de handicap dont les plaintes sont rejetées par les tribunaux suisses ne peuvent aujourd'hui pas porter leur recours devant l'ONU, car la Suisse n'a pas ratifié le protocole facultatif de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). La pétition «Ne nous laissez pas tomber: ratification du Protocole facultatif de la CDPH, maintenant!», déposée en octobre avec 13 000 signatures, a pour objectif de changer la donne. Le Conseil fédéral doit maintenant s'activer et ratifier le protocole facultatif. AGILE.CH a soutenu et diffusé la pétition d'Inclusion Handicap, afin que les personnes avec handicap puissent elles aussi faire valoir des violations de leurs droits devant le Comité de l'ONU.

► [Plus d'infos sur la pétition](#)

des personnes en situation de handicap était organisée dans le cadre de l'examen de la Suisse par le comité de l'ONU en charge de la CDPH. AGILE.CH a prouvé sa capacité de mobilisation lors de cet événement, organisé par Inclusion Handicap. De toutes les régions du pays, des personnes en situation de handicap ont afflué vers la capitale ce jour-là pour faire sonner simultanément quelques milliers de réveils, manière symbolique d'indiquer au gouvernement helvétique que son attentisme avait assez duré. Les personnes en situation de handicap perdent patience. Elles veulent l'autodétermination, l'inclusion et le libre choix, maintenant! Malheureusement, le message de cette belle et grande foule bigarrée réunie sous un ciel radieux a été occulté par la Chaîne du Bonheur, qui avait choisi la même date pour organiser une journée nationale de récolte de dons en faveur de l'Ukraine.

► [Plus d'infos](#)

Les observations finales du comité de l'ONU

Le moins qu'on puisse dire est que le rapport du comité de l'ONU était très attendu par les personnes en situation de handicap, notamment en raison de divers reports dus à la pandémie de COVID-19. Les observations finales du comité sont enfin tombées le 13 avril 2022. Elles sont assez sévères envers la Suisse, qui y est considérablement blâmée. Pour les personnes en situation de handicap et leurs organisations, ce verdict a une saveur aigre-douce. Aigre puisque les lacunes à combler

dans la mise en œuvre de la CDPH sont innombrables: aucune stratégie globale sur le handicap, aucun plan d'action de mise en œuvre, législation truffée de termes dépréciatifs à l'égard des personnes handicapées et surtout, manque d'alignement des lois et politiques fédérales, cantonales et communales. La saveur douce est procurée par la corroboration des revendications du comité, puisque jusque-là, AGILE.CH et les organisations de personnes handicapées avaient le sentiment de prêcher dans le désert. Enfin, nos critiques sont légitimées. Voilà qui leur donne du vent dans le dos pour poursuivre leur combat en faveur de l'inclusion.

Le comité de l'ONU a également pointé du doigt, entre autres, l'absence de plan d'action et de moyens financiers pour mettre fin au placement de personnes handicapées en institutions. La désinstitutionnalisation passe en effet par le développement de mesures visant à favoriser la vie autonome, pour permettre aux personnes en situation de handicap de choisir librement où, comment et avec qui elles souhaitent vivre. En outre, le comité recommande à la Suisse d'inclure le principe de non-discrimination dans ses législations, c'est dire si la Suisse est en retard!

► Les observations finales du comité de l'ONU



© Inclusion Handicap

Se mobiliser pour faire bouger les choses

Agissons pour faire avancer notre cause! Mobilisons-nous, visibilisons-nous et formulons des revendications concrètes. L'union, même celle des plus faibles, fait la force. Les 1,8 million de personnes handicapées vivant en Suisse peuvent former une coalition considérable et politiquement influente au sein de la population. Le premier numéro de 2022 de notre revue spécialisée «Handicap & politique» se penche sur la manière dont cela peut se faire et sur les obstacles à surmonter. Voilà qui nous aidera à bien préparer la campagne et la récolte de signatures pour l'initiative pour l'inclusion.

► Vers l'édition 1/2022 de «Handicap & politique»



© Inclusion Handicap

Mesures thérapeutiques institutionnelles au sens de l'art. 59 du Code pénal suisse (CP)

Quelques 700 personnes sont actuellement incarcérées en Suisse en raison d'un délit commis en relation avec un trouble psychique. Une fois leur peine purgée, faute d'institutions thérapeutiques en suffisance, ces personnes restent en prison en moyenne 5 ans et 7 mois au-delà de leur peine. À la demande du groupe «Action

Maladie Psychique et Prison (AMPP)» du Graap-association, AGILE.CH a suscité une interpellation au Conseil national, pour demander au gouvernement ce qu'il envisageait d'entreprendre pour mettre un terme à ces pratiques inhumaines critiquées par le comité de l'ONU dans le cadre de l'examen de la Suisse.

► [Plus d'infos](#)

Initiative pour l'inclusion: «Il faut toujours viser la lune, car même en cas d'échec, on atterrit dans les étoiles»!

Les observations finales du comité de l'ONU le confirment: les personnes en situation de handicap peinent à faire valoir leurs droits en Suisse, notamment en raison de son système fédéraliste. Confédération et cantons se renvoient la balle lorsqu'il s'agit de créer les conditions-cadres permettant aux personnes handicapées de vivre de manière autonome et de choisir leur lieu de vie. Cela doit cesser.

Trop nombreuses sont encore les personnes en situation de handicap qui n'ont pas d'autre choix que de vivre en institution, donc en marge de la société. Or, on a vu durant la pandémie de coronavirus que ces institutions se transforment rapidement en prisons. À Genève et peut-être ailleurs, des scandales ont éclaté dans des foyers pour mineur-es et adultes, prouvant l'urgence d'agir.

L'inclusion doit donc être une obligation nationale. Pour l'imposer dans les 26 cantons, il est indispensable de modifier notre texte fondateur: la Constitution fédérale de la Confédération suisse. La modification proposée est simple: le droit à l'égalité et le droit de choisir son lieu de résidence. Qui pourrait bien les remettre en doute?

Avec les organisations Tatkraft, Inclusion Handicap ainsi que la Fondation pour la démocratie directe, AGILE.CH a activement participé aux travaux qui ont permis de formuler le texte de l'initiative, lequel a été évidemment soumis à d'éminent-es spécialistes du droit constitutionnel.

Lors d'une assemblée des délégués extraordinaire conjointe en janvier 2023, les plus de cinquante organisations membres d'AGILE.CH et d'Inclusion Handicap ont décidé de co-lancer l'initiative pour l'inclusion. Le lancement et la récolte de signatures sont prévus pour fin avril 2023.

► [Plus d'infos sur l'initiative pour l'inclusion](#)



Initiative pour l'inclusion: Pour une véritable participation et plus d'autodétermination!



Une alliance historique en faveur de l'inclusion: lors de leur assemblée extraordinaire des délégué-es conjointe du 20 janvier 2023, les plus de cinquante organisations membres d'Inclusion Handicap et d'AGILE.CH ont décidé de co-lancer l'initiative pour l'inclusion, avec notre membre solidaire Tatkraft, la Fondation pour la démocratie directe et Amnesty International Suisse.



Autodétermination et assistance

L'article 19 de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH - «Autonomie de vie et inclusion dans la société») exige que les personnes vivant avec un handicap puissent vivre dans la société avec les mêmes possibilités de choix que les autres personnes. Quiconque a besoin d'un soutien doit pouvoir bénéficier d'une assistance personnelle. Or, en Suisse, même après dix ans, celle-ci n'est pas encore aménagée de manière à correspondre aux exigences de la CDPH.

Les 10 ans de la contribution d'assistance

Depuis le début des années 90, AGILE.CH s'engage pour l'introduction et le développement de la contribution d'assistance. En 2012, cette prestation de l'assurance-invalidité a été introduite et a ainsi fêté son dixième anniversaire en 2022. Un événement qu'AGILE.CH et InVIE-dual ont célébré comme il se doit en juillet 2022, à l'occasion de la Conférence des président-es (voir [page 21](#)). Et nous avons dressé un bilan. Les recommandations du comité de l'ONU en matière d'assistance sont

claires: la Suisse doit élaborer une stratégie pour mettre fin à l'institutionnalisation des personnes handicapées et dégager des ressources financières à cet effet. En outre, notre pays doit renforcer l'assistance personnelle, qui permet aux personnes vivant avec un handicap de mener une vie autodéterminée. Il reste encore beaucoup à faire en ce qui concerne notre autodétermination.

- ▶ [Plus d'infos sur les revendications d'AGILE.CH](#)
- ▶ [Plus d'infos sur l'assistance](#)





Pas de vie autonome sans assistance

Vivez-vous de manière autonome entre vos quatre murs? Ce qui va de soi pour la plupart des gens est souvent refusé aux personnes qui vivent avec un handicap. Dans notre pays, plutôt que de développer le concept d'assistance et de prestations à la personne, on place ces personnes dans des institutions, bien que cela soit contraire aux droits humains fondamentaux. Des alternatives existent pourtant. Comment changer cela et que fait AGILE.CH en la matière? Après la mauvaise note attribuée à la Suisse par le Comité de l'ONU pour les droits des personnes handicapées au printemps 2022, nous sommes allé-es poser la question au Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH): que fait la Confédération pour que les personnes handicapées puissent enfin vivre de manière autonome? La réponse est décevante et se lit comme une justification de l'inaction. Il est grand temps de réveiller notre pays!

► [Vers Handicap & politique 2/2022](#)

InVIEduel – Personnes avec handicap employant des assistant-es

L'organisation InVIEduel, fondée en 2020, représente les intérêts des personnes avec handicap qui vivent avec une assistance. En tant qu'organisation d'employeuses et employeurs, InVIEduel prend ses responsabilités dans le cadre d'un partenariat social en tant qu'organisation d'entraide-handicap. InVIEduel relie les personnes vivant avec une assistance entre elles, et mène un travail de sensibilisation pour la vie avec une assistance personnelle.

En 2022, InVIEduel et AGILE.CH ont jeté un regard rétrospectif sur 25 ans de lutte pour une vie autodéterminée. Le combat s'est poursuivi en 2022, le groupe régional de Berne ayant en effet cherché le dialogue avec l'office AI du canton qui, au début de

l'année, a massivement réduit le forfait de nuit pour les colocations et a voulu introduire une obligation de rapporter disproportionnée. Sur le plan national, nous avons pu discuter de nos préoccupations avec l'OFAS en collaboration avec AGILE.CH et Inclusion Handicap. Nous attendons une solution pour 2023.

Nous avons également eu l'occasion de présenter InVIEduel et d'organiser des formations sur la vie avec une assistance personnelle auprès de diverses organisations, telles autisme suisse romande, la Société suisse de la sclérose en plaques, Retina Suisse et SBH Suisse. Lors du Forum «Assistance» de Procap Berne, nous avons animé un stand et participé à la table ronde.

► [Plus d'infos sur InVIEduel](#)



© AGILE.CH/Mark Henley



© AGILE.CH/Mark Henley

Activités de politique sociale dans le domaine de l'assistance

Dans le groupe d'accompagnement du projet de recherche de l'OFAS « Instruments d'évaluation des besoins », AGILE.CH a apporté le point de vue des personnes handicapées vivant avec une assistance. En outre, AGILE.CH a engagé le dialogue avec l'OFAS pour que l'augmentation du forfait de nuit dans le cadre de la contribution d'assistance pour les communautés d'habitation ne conduise pas à une détérioration et que l'obligation de rapporter reste proportionnée.

Politique sociale

La politique sociale fait partie de la politique en matière d'égalité. Pour preuve, les critiques émises en mars 2022 par le comité de l'ONU, qui concernent les programmes de soins de santé insuffisamment accessibles et les assurances sociales aux critères d'octroi trop restrictifs, voire discriminatoires. Ceux-ci exposent les personnes en situation de handicap et leurs proches à un risque accru de pauvreté.

Coronavirus

Jusqu'en février 2022, AGILE.CH a régulièrement mis à jour sa prise de position sur le COVID-19, afin que les personnes en situation de handicap soient prises en compte, tant en ce qui concerne les mesures de protection que l'accès à la vaccination et aux soins.

► [Vers notre prise de position COVID-19](#)

Mode de calcul du taux d'invalidité

Dans le cadre de sa lutte contre les transferts de l'assurance-invalidité vers l'aide sociale, AGILE.CH s'est à plusieurs reprises positionnée en faveur d'un changement du mode de calcul des rentes de l'assurance-invalidité. Ainsi, AGILE.CH a soutenu la motion de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) demandant l'utilisation de barèmes de salaires correspondant à l'incapacité de gain réelle dans le calcul du taux d'invalidité.

► [Plus d'infos à ce sujet](#)

Chicanes administratives et non-recours aux prestations sociales

La forte participation au Forum romand de politique du handicap (voir ci-dessous) du 12 septembre traduit l'ampleur du phénomène de ce qu'on appelle «maltraitance administrative». Tous handicaps confondus, les participant-es ont abondamment parlé de leurs expériences négatives aux conséquences désastreuses dans leurs démarches respectives de demande d'aide. Lorsqu'on sait que 50% des assuré-es AI dépendent des prestations complémentaires pour joindre les deux bouts, on est en droit de se demander combien des 50% restant renonce à déposer une demande et pour quelles raisons. AGILE.CH creuse la question...

Consultations

Courant 2022, AGILE.CH s'est prononcée dans le cadre des consultations sur:

- L'avant-projet Loi fédérale sur l'identité électronique et autres moyens de preuve électroniques ([loi sur l'e-ID, LeID](#));
- L'initiative parlementaire 21.403 demandant de remplacer le financement de départ des structures d'accueil extra-familiales par une solution adaptée aux réalités actuelles, afin de leur permettre d'inclure les enfants en situation de handicap.

Engagement pour des conseils en moyens auxiliaires conformes à la CDPH

En tant que membre de la Fédération suisse de consultation en moyens auxiliaires pour personnes handicapées et âgées (FSCMA), AGILE.CH s'engage pour le développement du conseil et de la politique en matière de moyens auxiliaires dans le sens de la CDPH. En 2022, nous avons renforcé notre engagement dans le cadre d'un groupe de travail au sein duquel sont représentés le comité, le secrétariat général et certaines organisations membres de la FSCMA. Deux réunions du groupe de travail ont eu lieu en 2022. Trois autres sont prévues en 2023. Les discussions menées se sont concentrées sur des solutions possibles en vue de répondre à certaines critiques formulées par des organisations membres à l'égard de la FSCMA. L'objectif est de présenter des options d'action afin d'optimiser les structures et les processus au sein de la FSCMA en faveur des personnes avec handicap et de renforcer ainsi leurs droits.

Forum romand de politique du handicap

En 2022, le *Forpolsoc* (Forum romand de politique sociale) a changé de nom. Il s'appelle désormais Forum romand de politique du handicap ou plus familièrement *Forpolhand*. Sous cette nouvelle appellation, il a poursuivi l'essor marqué en 2021, réunissant un total de 71 personnes. Cela traduit une augmen-

tation de fréquentation de près de 10% par rapport à 2021, et une volonté commune de collaborer et d'échanger au-delà des frontières cantonales, sur des thématiques propres à tous les types de handicaps. Trois forums se sont tenus en ligne et un en présentiel à Lausanne.

Thèmes et intervenant-es au *Forpolhand* de 2022:

28.02.	Rapport alternatif de mise en œuvre de la CDPH en Suisse – mobilisation du 9 mars 2022 à Berne	Caroline Hess-Klein Julie Tarchini
17.05.	collectif 59, de soutien à un jeune homme injustement incarcéré dans le canton de Vaud	Karen Hafsett Nye
12.09.	La maltraitance administrative	Shirin Hatam
15.11.	Le quotidien d'une préposée cantonale à l'inclusion	Nathalie Christen

► [Plus d'infos sur le Forpolhand](#)

Formation CDPH en Suisse romande

AGILE.CH s'est associée à [id-Geo](#) pour organiser une formation destinée aux personnes en situation de handicap. Intitulée «Participation sociale et Convention de l'ONU: comprendre ses droits pour mieux les défendre», elle s'est déroulée sur deux

modules de trois heures, le premier en ligne et le deuxième en présentiel à Lausanne. Elle a réuni 15 participant-es vivant avec différents handicaps. Dans les formulaires d'évaluation retournés à AGILE.CH, la plupart des participant-es ont demandé une suite à cette formation.

Travail en réseau et collaborations

AGILE.CH dispose d'un vaste réseau grâce auquel elle est en mesure de défendre les intérêts de ses organisations membres et des personnes avec handicap de manière ciblée et efficace. Dans le cadre de ses offres et prestations, AGILE.CH collabore étroitement avec nombre d'organisations de personnes handicapées, d'associations et de services spécialisés, d'institutions, de hautes écoles, de partis et d'organisations politiques.

En 2022, AGILE.CH est intervenue, en tant que membre ou partenaire dans les organismes et organisations suivants:

- ▶ Échange entre les autorités et la société civile dans le cadre du groupe de travail (GT BePo) du BFEH et de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS): AGILE.CH y siège.
- ▶ Groupe d'accompagnement Art. 74 de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS): AGILE.CH a siégé dans le groupe d'accompagnement.
- ▶ Conférence nationale des forums de personnes handicapées (BeKo): AGILE.CH y siège.
- ▶ European Disability Forum (EDF): AGILE.CH est membre associé.
- ▶ Inclusion Handicap: AGILE.CH siège dans différents groupes de travail et entretient des échanges réguliers avec eux.
- ▶ Association faîtière «Communauté d'intérêts Proches aidants» (CIPA): AGILE.CH est membre actif.

- ▶ Profil – Arbeit & Handicap: AGILE.CH a un siège au conseil de fondation.
- ▶ Fédération suisse de consultation en moyens auxiliaires pour personnes handicapées et âgées (FSCMA): AGILE.CH est membre.
- ▶ Association Mad Pride Suisse: AGILE.CH est membre de soutien.

AGILE.CH a par ailleurs travaillé en réseau avec les organes et organisations suivants, sans toutefois y collaborer régulièrement:

- ▶ id-Geo, pionniers de l'accessibilité universelle en Suisse
- ▶ Humanrights.ch
- ▶ Pro Infirmis Suisse, coopération dans le cadre de projets
- ▶ Sensability, Expertise in Sachen Inklusion
- ▶ Fondation en faveur d'un environnement construit adapté aux handicapés
- ▶ Fédération suisse pour la formation continue (FSEA)



Exemple de collaborations et de représentations intersectionnelles

Afin de faire valoir le point de vue et les besoins des personnes avec handicap, AGILE.CH collabore également avec des organisations de personnes vivant avec un handicap et d'autres organisations de défense des droits humains.

Colloque «Participation et accessibilité»

Le 13 mai 2022, notre directeur s'est exprimé dans le cadre du colloque organisé par le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH) sur le thème de l'autodétermination. AGILE.CH a saisi cette occasion pour souligner l'importance de la désinstitutionnalisation – et par conséquent du développement des prestations d'assistance.

Conférence: Bilan et perspectives de la contribution d'assistance

Le 18 mai 2022, Simone Leuenberger est intervenue lors de la conférence organisée par Pro Infirmis sur le thème «Vivre à domicile avec du personnel privé: questions sur le statut des assistant-es». Elle a profité de l'occasion pour établir des contacts avec le syndicat Syna.

Mad Pride

En tant que membre de la Mad Pride, AGILE.CH a mobilisé ses propres organisations membres et a pris part à

l'événement le 18 juin 2022 à Berne, sous un soleil de plomb. La prochaine Mad Pride aura lieu le 7 octobre 2023 à Lausanne. En novembre 2022 déjà, AGILE.CH a participé à la première séance de réflexion avec un grand nombre d'organisations de personnes vivant avec un handicap psychique et leurs proches.

Colloque AI-addictions

AGILE.CH participe au groupe d'accompagnement créé par le GREA (Groupe Romand d'Étude des addictions), qui a réuni le 7 novembre 2022 des professionnel·les de l'assurance-invalidité, des addictions, de la santé, du social ainsi que les autorités politiques responsables pour aborder la jurisprudence de 2019 du Tribunal fédéral sur le droit à l'AI pour les problématiques liées aux addictions. Plusieurs enjeux se posent dans l'application de cette jurisprudence et l'accompagnement des personnes en situation d'addiction. La demi-journée de préparation de novembre devrait aboutir à une journée nationale AI-addictions en 2023.

Projet «Tous les droits pour toutes les personnes avec handicap»

La mise en œuvre de la CDPH est en cours dans notre pays, toutefois des lacunes subsistent, notamment dans les domaines de l'aide humanitaire (art. 11) et de la coopération au développement (art. 32). Pour combler ces lacunes et renforcer le principe central de la participation des personnes handicapées, AGILE.CH et CBM Suisse collaborent depuis début 2021 pour le projet «Tous les droits pour toutes les personnes en situation de handicap».

En 2022, nous avons entrepris la création d'un pool d'expert-es qui pourra être consulté à l'avenir lors de

l'élaboration de stratégies dans la coopération humanitaire internationale. Il s'agit également d'encourager l'apprentissage mutuel entre les pays partenaires et la Suisse.

Recruter des autoreprésentant-es pour ce projet reste un défi. Certes, de nombreuses compétences sont présentes, mais les connaissances spécialisées dans le domaine de la coopération internationale font encore défaut. Cette situation devrait sans doute bientôt changer grâce notamment à la participation de représentant-es du *European Disability Forum* à une réunion d'échange.

► [Plus d'infos sur le projet cbm](#)

Sensibilisation

En tant que faïtière et voix des personnes en situation de handicap, AGILE.CH entend à long terme affûter la perception et la conscience des personnes en situation de handicap, et promouvoir le respect de leurs droits et de leur dignité dans l'ensemble de la société. Nous combattons les clichés, les préjugés et les pratiques néfastes à l'égard des personnes avec handicap dans tous les domaines de la vie, et encourageons une meilleure perception de leurs capacités et de leur contribution.

Afin de parvenir à un changement durable de la société, AGILE.CH sensibilise en permanence, en ligne et hors ligne, à la réalité et à l'égalité des personnes avec handicap. Nous le faisons par exemple par le biais d'un travail médiatique et de relations publiques, via notre site Internet et les réseaux sociaux, par des newsletters, des brochures telles «[Les mots sont trompeurs](#)» et «[Votre cabinet est-il accessible?](#)», des formations et des conseils ou des conférences et articles thématiques ainsi que par notre revue spécialisée «Handicap & politique».

Vie autonome et assistance

Au cours de l'année 2022, nous nous avons sensibilisé les futur-es éducateurs sociaux et éducatrices sociales de diverses écoles (BFF – *Kompetenz Bildung* à Berne, ESSIL – École supérieure sociale intercantonale à Lausanne, et ICP – *Höhere Fachschule für Sozialpädagogik* à Wisen, au fait que les personnes en situation de handicap veulent et peuvent vivre de manière autonome avec une assistance personnelle. Lors du congrès de Lucerne sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées, nous avons animé un atelier sur le thème «Assistance personnelle selon la CDPH».

Intervention Haute école de travail social Fribourg

«De la politique au travail social, et vice-versa». Tel est l'intitulé d'une intervention confiée à la secrétaire romande par la Haute école fribourgeoise de travail social (HEF-TS), reconduite en février 2022. But de l'intervention: informer les futures assistantes sociales et futurs assistants sociaux de l'importance des bases légales relatives à l'égalité d'une part, et les inciter à relayer leurs expériences quotidiennes à qui de droit pour faire évoluer la législation et la collaboration inter-institutionnelle.

Discrimination sur le lieu de travail

En 2022, nous avons traité la demande émanant d'une grande entreprise confrontée à des comportements discriminatoires sur le lieu de travail. L'entreprise cherchait à obtenir des outils et des listes de contrôle afin de sensibiliser ses collaboratrices et collaborateurs aux besoins des personnes avec handicap. Grâce notamment à notre brochure «[Les mots sont trompeurs](#)», cette entreprise a lancé une campagne visant à sensibiliser le personnel à un environnement de travail inclusif.

Émission La Ligne de cœur

Suite à la parution en décembre 2021 de la revue «Handicap & politique» consacrée au [validisme](#), AGILE.CH a été invitée à présenter cette nouvelle notion de discriminations plurielles lors de l'émission «La ligne de cœur» le 26 février 2022. Ce fut une occasion supplémentaire d'appeler à manifester pour les droits des personnes handicapées à Berne, le 9 mars 2022.

Sur les chemins de l'inclusion

AGILE.CH a été invitée à participer en tant que partenaire au projet de médiation scientifique [Sur les chemins de l'inclusion](#) de l'Université de Lausanne. Sur la base d'une sélection d'archives de la RTS sur sept décennies, ce fascinant projet vise à «(Re-)Découvrir et discuter les représentations télévisuelles du handicap et de l'invalidité» dans une perspective participative et inclusive. Les résultats feront notamment l'objet d'un film documentaire et seront disponibles sur une plateforme en ligne dans le courant 2023. Lire à sujet l'article publié dans le revue Insieme [La télévision et son regard sur le handicap](#) de septembre 2022.

Notre communication prend une nouvelle direction

En 2022, AGILE.CH a retravaillé sa communication en coulisses. Après une évaluation des moyens et processus existants, nous avons optimisé les premiers éléments et développé une stratégie de communication qui s'oriente vers un mélange de communication proactive, ciblée, innovante et intégrée.

Afin visibiliser l'engagement d'AGILE.CH et d'améliorer son identification, nous avons, dans un premier temps, créé une nouvelle identité visuelle. Il s'agit d'un nouveau logo original, d'un univers de couleurs frais et moderne, d'une police de caractères contemporaine et uniforme et d'un concept d'images montrant des personnes vivant avec un handicap, sûres d'elles, au cœur de la vie, au travail ou dans leurs loisirs. Le tout mis en œuvre dans des brochures, des lettres, des enveloppes, des supports électroniques, etc.

Nous avons également mis en place un système de gestion de la relation client (CRM) qui nous permet de mieux répondre aux besoins de nos groupes cibles et de cultiver nos relations avec eux.

Parallèlement, nous avons lancé un projet de relookage de notre site Internet. Les canaux de communication numériques d'AGILE.CH doivent être entièrement modernisés et optimisés en fonction des groupes cibles, en tenant compte de notre nouvelle identité visuelle. Nous accordons une attention particulière à l'accessibilité des informations.

Le relookage du site continuera à nous mobiliser fortement en 2023. Nous prévoyons de lancer le nouveau site avec ses premiers contenus au cours du premier semestre de l'année.

D'ici là, nous vous tiendrons informé-es via notre site Internet actuel www.agile.ch, notre newsletter, [Facebook](#), [LinkedIn](#) et, depuis fin 2022, [Twitter](#).



Organes et structure de l'organisation

AGILE.CH - La voix de l'autodétermination

AGILE.CH est la faîtière des organisations d'entraide de personnes handicapées en Suisse et compte fin 2022 43 organisations membres.

En Suisse, plus de 1,8 million de personnes vivent avec un handicap. Leurs intérêts sont défendus par de nombreuses organisations de tailles diverses. L'entraide se distingue de l'aide spécialisée. La particularité des organisations d'entraide tient au fait qu'elles sont dirigées par des personnes directement concernées par le handicap.

AGILE.CH œuvre pour l'inclusion, l'égalité, l'autodétermination et l'indépendance des personnes handicapées. La faîtière s'engage pour une politique nationale du handicap et défend les intérêts de ses 43 organisations, qui représentent des personnes de tout type de handicap, ainsi que leurs proches.

AGILE.CH se considère comme une force politique qui se bat pour le droit des personnes handicapées à

mener une vie autodéterminée en tant que membres à part entière de notre société, au sens de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH).

Le secrétariat d'AGILE.CH se situe à Berne. Ses neuf collaborateurs et collaboratrices, en partie concerné-es par le handicap, se répartissent 5,3 postes à plein temps. En tant qu'organisation d'utilité publique, AGILE.CH fonctionne grâce à des aides financières. De nombreux donateurs et donatrices, des institutions privées et publiques soutiennent AGILE.CH et témoignent ainsi de leur solidarité avec les personnes en situation de handicap.

► [Plus d'infos sur notre travail](#)



Activités d'AGILE.CH en 2022

AGILE.CH repose sur une base de 43 organisations membres qui s'engagent en faveur des personnes vivant avec tous types de handicaps. Ces organisations sont en majorité dirigées par des personnes concernées par le handicap, ce qui fait d'AGILE.CH la faîtière suisse de l'entraide-handicap.

2022 – une année électorale

L'Assemblée des délégué-es 2022 s'est à nouveau tenue au printemps par vidéoconférence. La partie statutaire prévoyait des élections: le président et sept membres du comité ont été réélus pour deux ans. Denis Maret, membre du comité depuis 2012, ne s'est pas représenté.

Par ailleurs, l'association myPeer a été admise comme nouveau membre actif d'AGILE.CH et Retina Suisse, jusqu'ici membre solidaire, est désormais membre actif.

Un comité impliqué

Le comité a tenu cinq séances ordinaires. Il s'est occupé entre autres du développement du secrétariat, des priorités stratégiques et de la répartition correspondante des ressources humaines et financières d'AGILE.CH, de l'initiative pour l'inclusion ainsi que d'autres affaires parlementaires en cours.

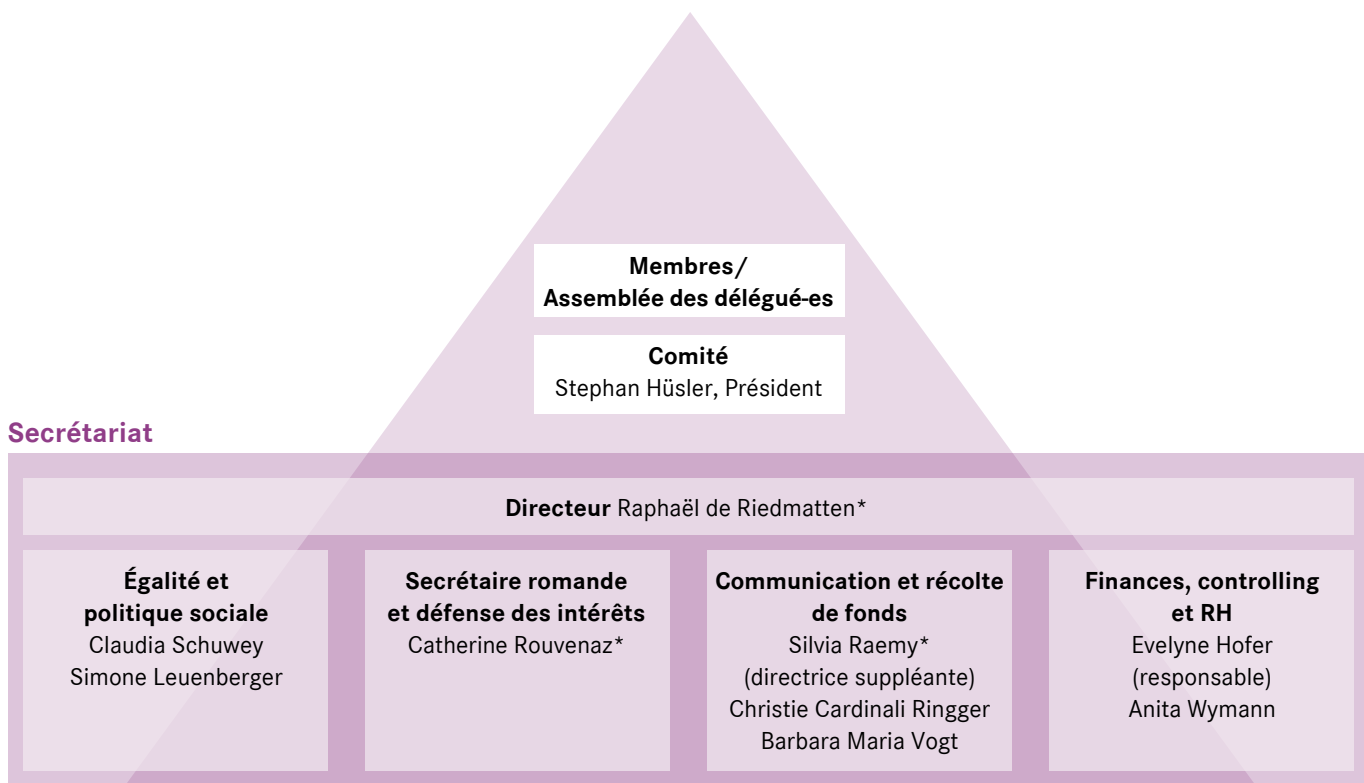
Conférence des présidentes-es et anniversaire de la contribution d'assistance

En juillet 1997, des personnes en situation de handicap ont occupé le Kocherpark à Berne pour protester contre leur placement imminent en institution. En septembre 2002, elles ont tenu une veillée devant le Palais fédéral afin de promouvoir une assistance autodéterminée au Parlement. Par ces actions, elles ont posé la première pierre de l'introduction de la contribution d'assistance en 2012. 10 ans plus tard, samedi 2 juillet 2022, AGILE.CH et InVIEduel ont organisé leur Conférence des présidentes et des présidents avec un regard rétrospectif et prospectif sur la contribution d'assistance. Il convenait d'honorer comme il se doit l'introduction de cette prestation essentielle qui a changé la vie de nombreuses personnes avec handicap au cours des dix dernières années. Mais surtout de rendre hommage à celles et ceux qui se sont battu-es avec ténacité pendant toutes ces années pour cette amélioration décisive des droits des



personnes handicapées. Après la conférence qui s'est tenue le matin et la fête d'anniversaire consécutive, nous nous sommes de nouveau rendu-es au Kocherpark pour fêter, avec des personnes avec et sans handicap, l'anniversaire d'une prestation pour laquelle nous avons dû nous battre pendant de longues années. Un combat que commémore désormais une plaque que nous avons dévoilée ce jour-là au Kocherpark.

Organes et structure de l'organisation



*Responsable de département et membre de la direction

Comité

Stephan Hüsler, président, Emmenbrücke (LU), directeur de Retina Suisse, membre du Forum handicap de Suisse centrale. Au comité depuis 2012.

Robert Joosten, vice-président, Lausanne (VD), mathématicien, webmaster au Graap-Fondation (Groupe d'action et d'accueil psychiatrique), membre du comité du Graap-Association. Au comité depuis 2009.

Saphir Ben Dakon, Zurich (ZH), Master en New Business, membre du comité de l'association de soutien *Schule für Kinder und Jugendliche mit Körper- und Mehrfachbehinderte Zürich* et de l'Association *Tatkraft*. Au comité depuis 2021.

Bruno Facci, Ganterschwil (SG), président de la faïtière des proches des malades psychiques (VASK Suisse). Au comité depuis 2019.

Hadja a Marca-Kaba, Courgenay (JU), éducatrice sociale et spécialiste de la surdité, présidente des Jeunes sourds du Jura et Berne francophone (JSJB), membre de l'Association pour les langues parlées complétées (ALPC) et Association suisse de parents d'enfants déficients auditifs (ASPEDA). Au comité depuis 2021.

Joe A. Manser, Zurich (ZH), architecte, membre de la direction du centre spécialisé suisse «Architecture sans obstacles». Au comité depuis 2006.

Maud Theler, Sion (VS), assistante sociale, membre du comité de Cérébral Valais, présidente du Forum Handicap Valais/Wallis, députée au Grand Conseil valaisan. Au comité depuis 2021.

Hanno Thomann, Alchenflüh (BE), droguiste, membre de FRAGILE Suisse et de la Société suisse de la sclérose en plaques, membre du comité d'Angestellte Drogisten Suisse. Au comité depuis 2017.

Des nouvelles du secrétariat

En 2022, Chris Heer a quitté notre équipe. Nous la remercions pour son engagement.

La nouvelle direction a saisi cette occasion pour faire évoluer l'organisation. Début novembre, Claudia Schuwey a pris la responsabilité du domaine de la politique sociale.

AGILE.CH prévoit de développer ses activités dans le domaine de l'égalité et de la défense des intérêts. Il convient de noter que le thème de l'égalité est traité comme un thème transversal à tous nos domaines d'activité, la direction étant fortement investie à cet égard.

Raphaël de Riedmatten*, directeur

Claudia Schuwey, collaboratrice scientifique – responsable politique sociale

Catherine Rouvenaz*, secrétaire romande et défense des intérêts

Silvia Raemy*, responsable communication et récolte de fonds (directrice suppléante)

Simone Leuenberger, collaboratrice scientifique – responsable «Assistance»

Christie Cardinali Ringger, traductrice, collaboratrice communication et récolte de fonds

Barbara Maria Vogt, collaboratrice communication et assistante de la direction

Evelyne Hofer, responsable finances, controlling et RH

Anita Wymann, collaboratrice administration

Départs en 2022

Chris Heer, égalité et politique sociale, le 30 juin 2022

Remerciements***Votre soutien c'est notre force!***

En tant qu'organisation faîtière, AGILE.CH se finance principalement par la contribution liée à son contrat de prestations avec l'OFAS, les cotisations de ses membres, les dons, ainsi que les recettes liées à ses activités de formation et au lancement de projets dans les domaines de l'égalité et de l'entraide.

En 2022, AGILE.CH a reçu des dons pour un montant total de 99 103 francs, soit 10% du total des recettes. À noter que nous avons reçu deux dons importants en 2022. Nous tenons ici à remercier chaleureusement notre association membre Invalidenverein Winterthur pour son très généreux soutien, ainsi que la fondation Max Bircher. Les cotisations des organisations membres ont augmenté de 8%, principalement en raison de l'adhésion de Retina Suisse, auparavant membre solidaire et maintenant membre actif. L'association MyPeer a

également adhéré à notre faîtière. Le montant total des cotisations représente 6% des entrées. Les recettes liées aux prestations réalisées par l'équipe représentent environ 2% du total des entrées financières.

AGILE.CH tient à remercier chaleureusement toutes ses organisations membres pour leur fidélité, ainsi que toutes celles et ceux qui ont soutenu son action et son engagement en faveur des personnes en situation de handicap en Suisse par des dons en 2022.

Membres actifs et solidaires

AGILE.CH réunit sous son toit 30 membres actifs et 13 membres solidaires. En 2022, nous avons accueilli l'association myPeer comme nouveau membre actif et le Groupement Romand d'Études des Addictions (GREA) ainsi que la Mission chrétienne pour les aveugles (CBM) comme nouveaux membres solidaires.

Membres actifs

- ▶ [a capella fondation](#)
- ▶ [APhS – Aide suisse contre la peur et la panique](#)
- ▶ [ASH/SHG – Association suisse des hémophiles](#)
- ▶ [ASNF/SNFV – Association suisse de neuro-fibromatose](#)
- ▶ [Association suisse pour les maladies musculaires](#)
- ▶ [ASOI/SVOI – Association Suisse de l'Ostéogénèse Imparfaite](#)
- ▶ [ASPr/SVG – Association Suisse des Paralysés](#)
- ▶ [ASRIMM – Association Suisse Romande intervenant contre les maladies neuro-musculaires](#)
- ▶ [avanti donne – Point de contact pour femmes et jeunes filles handicapées](#)
- ▶ [Behindertenforum – Dachorganisation der Behinderten-Selbsthilfe in der Region Basel](#)
- ▶ [CAB – Action Caritas Suisse des Aveugles](#)
- ▶ [Association Cerebral Suisse](#)
- ▶ [Equilibrium – Verein zur Bewältigung von Depressionen](#)
- ▶ [FSA/SBV – Fédération suisse des aveugles et malvoyants](#)
- ▶ [FSS/SGB – Fédération suisse des sourds](#)
- ▶ [GLEICH UND ANDERS Schweiz](#)
- ▶ [GRAAP – Association Groupe d'accueil et d'action psychiatrique](#)
- ▶ [HiKi – Association d'aide aux enfants cérébro-lésés](#)
- ▶ [Invalidenverein Winterthur](#)
- ▶ [IVB – Behindertenselbsthilfe beider Basel](#)
- ▶ [PINOCCHIO – Kontaktstelle für Eltern mit Kindern ohne Finger/Hand/Arm](#)
- ▶ [Retina Suisse – Association d'entraide de personnes affectées de rétinite pigmentaire et d'autres maladies dégénératives de la rétine](#)

- ▶ [SBb – Schweizerischer Blindenbund](#)
- ▶ [SSNA/SNaG – Société Suisse de Narcolepsie](#)
- ▶ [Swiss PKU – Communauté d'intérêt suisse pour la phénylcétonurie et autres maladies congénitales du métabolisme des protéines](#)
- ▶ [Thurgauische Invalidenvereinigung](#)
- ▶ [VASK Suisse – Association faitière des proches des malades psychiques](#)
- ▶ [Fondation visoparents – Parents d'enfants aveugles, malvoyants et polyhandicapés](#)
- ▶ [Verein myPeer](#)
- ▶ [VKM – Verein kleinwüchsiger Menschen der Schweiz](#)

Membres solidaires

- ▶ [aphasie suisse – Association de personnes aphasiques, de leurs proches et de professionnels](#)
- ▶ [ASPEDA Association suisse de parents d'enfants déficients auditifs](#)
- ▶ [Association suisse de la maladie de Parkinson](#)
- ▶ [Bandar – Coopérative pour l'intégration des handicapés](#)
- ▶ [CBM Mission chrétienne pour les aveugles](#)
- ▶ [Crohn Colitis Schweiz](#)
- ▶ [FÉGAPH – Fédération Genevoise des Associations de Personnes Handicapées et de leurs proches](#)
- ▶ [forum écoute](#)
- ▶ [GREA – Groupement romand d'études des addictions](#)
- ▶ [insieme Zürcher Oberland](#)
- ▶ [pro audito suisse – Organisation pour personnes malentendantes](#)
- ▶ [Tatkraft](#)
- ▶ [Versicherte Schweiz](#)

Résultats annuels 2022

Commentaires aux comptes

Grâce à ses efforts d'optimisation de sa structure de coûts effectuée ces deux dernières années et sur la base de sa nouvelle stratégie financière, AGILE.CH peut investir une partie de ses solides réserves dans le développement de ses activités de campagne et la modernisation de ses instruments de communication et de récolte de fonds.

En raison des investissements en cours dans la mise en œuvre de notre stratégie de communication (lire en page 18) et de nos priorités thématiques «égalité et politique sociale» pour la période 2022 et 2023, l'année 2022 se termine sur un résultat (avant variation du capital de l'organisation) négatif de 70 996 francs. Ce déficit d'investissement planifié est couvert par l'utilisation du solde de 46 724 francs du Fonds Formation et par l'utilisation de 24 271 francs de notre fonds Projets et réserve stratégique.

Au niveau des produits, l'année se termine sur légère diminution de 2% de nos recettes. Cette évolution s'explique principalement par l'absence de legs en 2022 et le report à 2023 d'une demande de financement au BFEH. Les recettes de prestations fournies par l'équipe d'AGILE.CH, notamment dans le cadre du projet «Tous les droits pour toutes les personnes en situation de handicap», ainsi que de nos activités de formation sur l'auto-détermination et la contribution d'assistance (lire page 17) ont aussi légèrement baissé.

Au niveau des charges, les charges récolte de fonds et les charges de projets ont fortement augmenté, principalement en raison des investissements susmentionnés. À noter qu'en 2022, nous avons également pu continuer à développer nos activités dans le domaine de

l'égalité, de la politique sociale et de l'entraide, ce qui contribue également à l'augmentation des charges projets et des charges association. Les charges administration sont restées stables et n'ont que très légèrement augmenté, notamment en raison de nouvelles acquisitions de matériel et d'outils informatiques.

AGILE.CH entend poursuivre ses efforts d'optimisation de sa structure de coûts et la mise en œuvre de sa stratégie financière, afin de continuer à utiliser une partie de ses solides réserves pour réaliser les investissements nécessaires au renforcement de ses activités ces prochaines années.

Normes comptables et système de contrôle interne

Les comptes annuels d'AGILE.CH sont établis conformément aux normes comptables Swiss GAAP RPC (RPC fondamentales et RPC 21).

En outre, tant l'analyse des risques que les mesures et les activités du système de contrôle interne (SCI) sont adaptées à la taille, aux structures et à l'organisation d'AGILE.CH. AGILE.CH travaille avec les outils de contrôle de qualité stratégique, de planification stratégique, de planification pluriannuelle et annuelle, de planification financière, de budget et de contrôle budgétaire, de comptabilité analytique et des rapports réguliers au comité.

Annexe aux comptes annuels

- ▶ **Normes comptables et système de contrôle interne** Les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (True & Fair View). L'évaluation des postes du bilan s'effectue à la valeur d'acquisition ou à la valeur nominale (lire point 3).
- ▶ **Permanence de la présentation** Comme l'année dernière, le compte d'exploitation est présenté selon la méthode de l'affectation des charges par fonction.
- ▶ **Nombre d'équivalents temps plein** En moyenne annuelle, le nombre d'équivalents temps plein ne dépasse pas 10.

- ▶ **Montants et pourcentages** Les montants et les pourcentages sont indiqués en nombres entiers, ce qui peut entraîner une légère différence due à l'arrondissement.
- ▶ **Montant total de toutes les rémunérations pour l'organe dirigeant suprême (comité) et la direction** Le montant total de toutes les rémunérations pour le comité s'élève 190 francs. Le montant total de toutes les rémunérations pour la direction à 381 528 francs.
- ▶ **Soldes et dettes envers des tiers** À la date de clôture du bilan, il n'y avait aucune dette ni solde impayé envers des tiers.

Bilan

ACTIF	Note	31.12.2022 en CHF	%	31.12.2021 en CHF	%	Évolu- tion
Actif circulant						
Liquidités	1	1 204 652	96	1 310 144	97	-8
Créances		126	0	290	0	-57
Comptes de régularisation actifs	2	34 320	3	20 852	2	65
Total actif circulant		1 239 098	98	1 331 286	99	-7
Actif immobilisé						
Immobilisations corporelles	3	22 087	2	12 953	1	71
Total actif immobilisé		22 087	2	12 953	1	71
TOTAL ACTIF		1 261 185	100	1 344 239	100	-6
PASSIF						
Capitaux étrangers à court terme						
Dettes		-7 354	1	-16 908	1	-57
Comptes de régularisation passifs		-30 576	2	-33 080	2	-8
Total capitaux étrangers à court terme		-37 930	3	-49 988	4	-24
Capital des fonds affectés						
Fonds formation	4	0	0	-46 724	3	-100
Total Fondskapital zweckgebunden		0	0	-46 724	3	-100
Total capital des fonds affectés		-37 930	3	-96 712	7	-61
Capital de l'organisation						
Fonds secrétariat général	5	-150 000	12	-164 683	12	-9
Fonds réserve de risques	6	-100 000	8	0	0	
Fonds projets et réserve stratégique	7	-648 255	51	-519 890	39	25
Capital libre	8	-325 000	26	-562 955	42	-42
Total capital de l'organisation		-1 223 255	97	-1 247 527	93	-2
TOTAL PASSIF		-1 261 185	100	-1 344 239	100	-6

Notes

- Liquidités** Caisse, comptes postaux et bancaires.
- Comptes de régularisation actifs** Il s'agit de régularisations de charges et de produits en fonction de la période comptable.
- Capitaux immobilisés** Les capitaux immobilisés sont inscrits au bilan au prix d'achat, après soustraction de l'amortissement. Limite d'activation: 5000 francs. L'amortissement est linéaire tout au long de la période estimée d'utilisation. Les amortissements figurent intégralement dans les charges administration. En 2022, nous avons à nouveau remplacé une partie de notre matériel informatique et nous avons investi dans notre base de données.
- Fonds formation – fonds affecté-Fonds** Le Fonds formation est destiné au soutien de cours réalisés par d'autres organisation, à la formation de responsable de

cours et d'autres projets de formation, comme des projets de formation en ligne. Ce Fonds a été entièrement utilisé en 2022 pour le développement de notre nouvelle communication en ligne, qui permettra notamment d'améliorer notre offre de formation, ainsi que notre travail de sensibilisation.

- Fonds secrétariat général** Le Fonds secrétariat général est destiné au financement d'acquisitions extraordinaires et à l'augmentation transitoire de postes. Dans le cadre la stratégie financière, ce Fonds a été diminué de 14 683 francs. Ce montant a été transféré au nouveau Fonds de réserve risques.
- Fonds réserve de risques** Dans le cadre la stratégie financière, une nouvelle réserve destinée à couvrir les risques suivants a été créée: éventuelles réductions des contributions découlant du contrat de prestations avec l'OFAS, baisse des cotisa-

tions, risques sur les marchés financiers et autres risques imprévisibles. En cas d'utilisation de ces réserves, des mesures sont prises pour les remettre à leur état initial dans un délai de deux ans.

- Fonds projets et réserve stratégique** Dans le cadre la stratégie financière, ce fonds a été augmenté et son affectation étendue, afin de pouvoir investir ces prochaines années de manière dynamique dans le développement de nos activités. Ce fonds est destiné au financement des projets et de prestations, au développement de nos activités thématiques, ainsi qu'aux investissements dans nos instruments de communication, de sensibilisation et de récolte de fonds.
- Capital libre** Dans le cadre la stratégie financière, le montant du capital libre a été réduit à 325 000 francs. Une partie a été affectée à la réserve risques, ainsi qu'aux Fonds projets et réserve stratégique.

Compte d'exploitation

	Note	31.12.2022 en CHF	%	31.12.2021 en CHF	%	Évolu- tion
PRODUITS						
Cotisations des membres	9	60 791	6	56 530	6	8
Contributions du contrat de prestations avec l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS)	10	769 167	81	769 167	79	0
Produits liés aux projets (BFEH)		0	0	15 000	2	-100
Dons et recettes provenant de la récolte de fonds	11	99 103	10	96 710	10	2
Legs	12	0	0	10 000	1	-100
Recettes provenant de prestations et de projets	13	21 484	2	22 516	2	-5
Autres produits		1 150	0	1 350	0	-15
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		951 695	100	971 273	100	-2
CHARGES						
Charges de projets						
Charges de personnel projets	14	-579 668	61	-571 894	59	1
Charges de projets	15	-102 516	11	-48 007	5	114
Total charges de projets		-682 184	72	-619 901	64	10
Charges récolte de fonds						
Charges de personnel récolte de fonds		-27 744	3	-16 627	2	67
Charges récolte de fonds		-35 739	4	-25 221	3	42
Total charges récolte de fonds	16	-63 483	7	-41 848	4	52
Charges administration						
Charges de personnel administration		-102 231	11	-119 736	12	-15
Charges administration		-120 973	13	-97 937	10	24
Total charges administration	17	-223 204	23	-217 672	22	3
Charges association						
Charges de personnel association		-32 795	3	-26 653	3	23
Charges association		-21 932	2	-18 613	2	18
Total charges association	18	-54 727	6	-45 267	5	21
TOTAL CHARGES		-1 023 598	108	-924 688	95	11
Résultat d'exploitation		-71 903	-8	46 585	5	-254
Résultat financier		27	0	-12	0	-319
Total résultat hors exploitation et exceptionnel	19	880	0	-2 587	0	-134
Résultat annuel (avant variation capital de l'organisation)	20	-70 996	-7	43 985	5	-261
Utilisation du capital des fonds affectés		46 724	5	0	0	0
Total Résultat de l'exercice comptable		-24 271	-3	43 985	5	-155
Variation capital de l'organisation						
Allocation du capital des fonds liés		-252 637	27	-43 985	5	474
Utilisation du capital des fonds liés		276 908	29	0	0	
TOTAL RÉSULTAT DE L'EXERCICE COMPTABLE		0	0	0	0	0

Tableau de la variation du capital (en CHF)

	État au 1.1.2021	Utilisation 2021	Transfert 2021	Allocation 2021	État au 31.12.2021
Fonds affectés formation	46 724	0	0	0	46 724
Fonds secrétariat général	144 683	0	0	20 000	164 683
Fonds projets	495 904	0	0	23 985	519 890
Capital libre	562 955	0	0	0	562 955
	1.1.2022	2022	2022	2022	31.12.2022
Fonds affectés formation	46 724	-46 724	0	0	0
Fonds réserve de risques	0	0	0	100 000	100 000
Fonds secrétariat général	164 683	0	-14 683	0	150 000
Fonds projets et réserve stratégique	519 890	-24 271	14 683	137 954	648 255
Capital libre	562 955	-237 955	0	0	325 000

9 Cotisations des membres Il s'agit des cotisations annuelles ordinaires des membres actifs et solidaires. En raison de l'adhésion de quatre nouvelles organisations, ce montant a légèrement augmenté.

10 Contributions OFAS (liées au contrat de prestation pour la période 2020-2023) en CHF

Contribution régulière à AGILE.CH	744 046
Indemnisation organisation faitière	25 121
Contribution totale à AGILE.CH	769 167
Redistribution à 9 organisations	562 058
Total contribution OFAS	1 331 225

11 Dons et recettes provenant de la récolte de fonds Les produits des activités de recherche de fonds et d'autres dons se sont élevés à 99 103 francs (dont deux dons importants) soit un montant similaire à l'année dernière. Ceci est à mettre en lien avec l'augmentation de nos charges de récolte de fonds, lié à l'investissement dans notre nouvelle base de données (lire également la note 16).

12 Legs En 2022, nous n'avons pas reçu de legs.

13 Recettes provenant de prestations et de projets Il s'agit de recettes provenant de cours, de séminaires, de mandats de formation ou indemnités de séances.

14 Charges de personnel projets Les charges de personnel, projets et prestations comprennent également les salaires, les honoraires, les indemnités et les autres frais de personnel; elles sont réparties par centres de coûts, selon la méthode recommandée par le ZEWO.

15 Charges de projets Les charges de projets et de prestations sont décrites dans les chapitres correspondants du rapport annuel. L'augmentation des charges s'explique notamment par la mise en œuvre de notre nouvelle stratégie de communication et de sensibilisation, ainsi que par le développement de nos activités thématiques et de projets.

16 Charges récolte de fonds Les charges liées à la récolte de fonds comprennent les charges de personnel (salaires, honoraires, indemnités et autres frais de personnel) et sont réparties par centres de coût. Le total des charges liées à la récolte de fonds s'élève à 63 483 francs. Cette augmentation est liée aux investissements réalisés dans notre nouvelle base de données, ce qui se traduit par un résultat net de nos activités de récolte de fonds plus faible qu'en 2021 (lire note 11).

17 Charges administration Les charges administration comprennent les charges de personnel (salaires, honoraires, indemnités et autres frais de personnel), ainsi que les charges liées à l'informatique, à la comptabilité et à l'administration géné-

rale. Les charges administratives sont légèrement plus élevées que l'année précédente, ce qui s'explique par l'augmentation des frais annexes, des prestations de conseil externes et l'externalisation du support informatique.

18 Charges association Les charges association comprennent les charges de personnel (salaires, honoraires, indemnités et autres frais de personnel) liées aux activités des différents organes d'AGILE.CH, ainsi que les charges d'interprétation, de réservation de salle.

19 Résultat hors exploitation et exceptionnel Les 880 francs correspondent à un remboursement de l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie en raison de son résultat d'exploitation positif en 2021, et à la redistribution de la taxe sur le CO2 de la caisse de compensation.

20 Résultat annuel Dans le cadre de la stratégie financière et de la mise en œuvre de la stratégie de communication et de récolte de fonds, une partie des solides réserves de l'organisation ont été investies dans la modernisation de nos outils de communication en ligne et de récolte de fonds, ainsi que dans le développement de nos activités thématiques et de projets en faveur de l'inclusion. À noter qu'il s'agit d'un investissement réparti sur plusieurs années.

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
à l'assemblée des délégués d'
AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap
3008 Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de variation du capital et annexe) d'AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC, aux exigences légales et aux statuts incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC, et ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Berne, le 26 janvier 2023

FIDURIA AG



Patrick Glauser
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

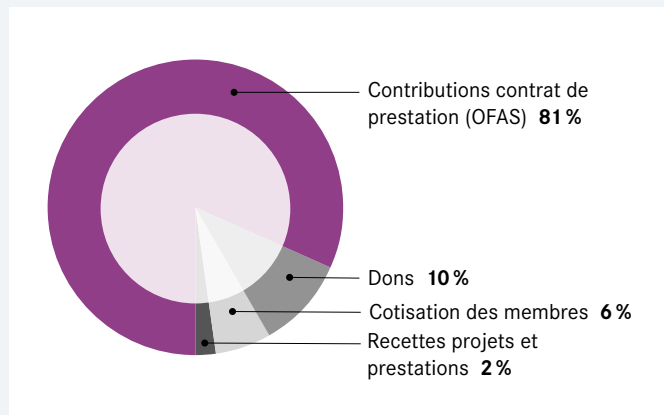


Markus Kugler
Réviseur agréé

Annexe: comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de variation du capital et annexe)

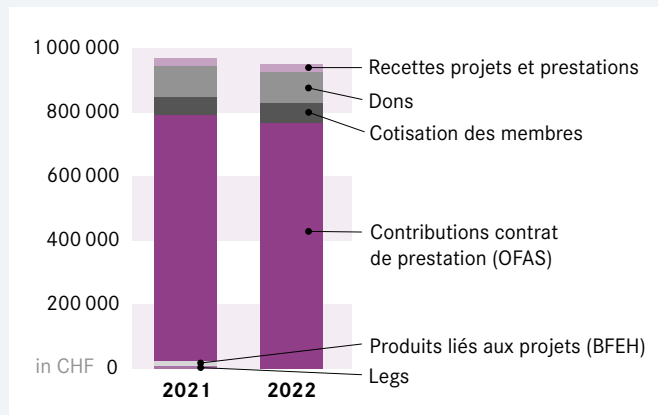
Répartition des produits et des charges

Répartition des produits



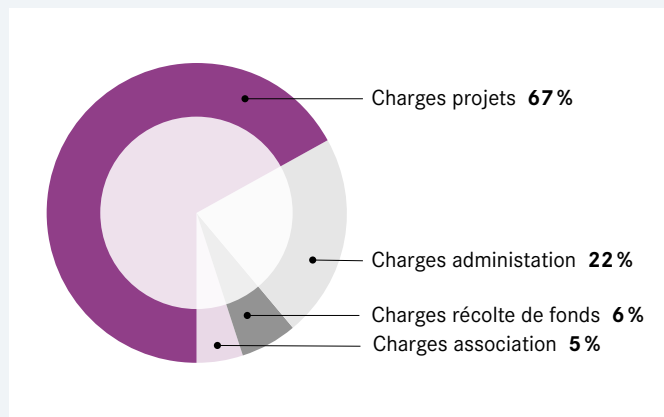
AGILE.CH se finance par les cotisations de ses membres (6%), les dons (10%) et surtout par les contributions de l'OFAS (81%). Les autres recettes sont liées à divers projets, prestations et autres produits.

Évolution des recettes



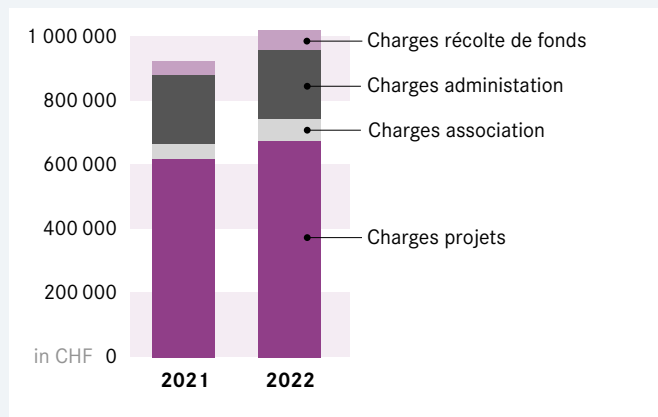
En 2022, AGILE.CH a enregistré une légère diminution de 2% de ses recettes. Cette évolution s'explique notamment par l'absence de legs en 2022 et de demande de financement auprès du BFEH. Les recettes liées aux prestations fournies par l'équipe sont stables.

Répartition des charges



Les charges liées à des projets (y compris les frais de personnel) s'élèvent à 67% du total des charges et celles liés au travail d'association faitière à 5%. Les charges de l'administration représentent 22% du total des charges et celles de la récolte de fonds 6%.

Évolution des charges



En 2022, nos charges ont augmenté dans l'ensemble de 11%. Cette évolution s'explique essentiellement par les investissements réalisés dans la modernisation de nos instruments de communication et de récolte de fonds, ainsi que dans le développement de nos activités thématiques (charges projets).

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap s'engage pour l'inclusion, l'égalité et l'autonomie des personnes en situation de handicap. La faîtière défend les intérêts de ses 43 organisations membres en œuvrant pour l'élaboration d'une politique nationale du handicap. Ces organisations sont dirigées par les personnes concernées et représentent tous les groupes de handicap ainsi que leurs proches.



► **Faire un don**

Scanner avec l'application
Twint et saisir le montant

Directrice de publication

AGILE.CH – Les organisations de
personnes avec handicap

Rédaction

Silvia Raemy | Catherine Rouvenaz |
Raphaël de Riedmatten | Claudia
Schuwey | Simone Leuenberger |
Barbara Maria Vogt

Traduction

Christie Cardinali Ringger

Lectorat

Christie Cardinali Ringger

Mise en page

Karin Hutter

Photo de couverture

Simone Leuenberger, en fauteuil roulant,
tire le bilan sur la contribution d'assis-
tance. À droite sur la photo, Christie
Cardinali tient le haut-parleur de Simone.
Photo prise lors de la Conférence des
président-es d'AGILE.CH en juillet 2022.
| © AGILE.CH/Mark Henley

